**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN SEANCE ORDINAIRE**

**DU MARDI 17 NOVEMBRE 2020**

Le conseil municipal d'Audon s'est réuni ce jour, mardi 17 novembre 2020 à 18h en séance ordinaire sous la Présidence de son Maire Monsieur Laurent NOLIBOIS.

**Les membres suivants du conseil municipal sont présents :**

Bernard FERNANDEZ, Pascal MARTIN, Véronique DULAU, Magali DE PONTE, Carole LABAT, Xavier MORLINGHEM, Johann LOPEZ, Dominique LACAUSSAGUE, Pascal TRIPPAULT

Excusée : Valérie PINTO

*La convocation du Conseil Municipal a été affichée en Mairie le 19 octobre 2020.
Mme Magali DE PONTE est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.*

*Monsieur le Maire, ouvre la séance à 18h.*

**ORDRE DU JOUR**

* Minute de silence en mémoire aux victimes des attentats.
* Subventions communes de l'Est.
* Vote du taux de la part communale de la taxe d'aménagement pour 2021.
* Adhésion de la CCPT à la compétence assainissement SYDEC.
* Antenne relais Orange.
* Projet ferme photovoltaïque.
* Collecte ordures ménagères.
* Acquisition terrains Lapeyre.
* Travaux.
* Questions diverses.
* Présentation du rapport d'activité de la CCPT par son Président Monsieur Laurent CIVEL.

**1. Minute de silence en mémoire aux victimes des attentats.**

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d’observer à une minute de silence en mémoire aux victimes des différents attentats ayant touché la France dont les derniers à Paris et Nice.

**2. Subvention en faveur des communes de l'Est.**

Monsieur le Maire propose de faire un don de 100€ (cent €uros) symboliques aux communes de l'Est touchées par la tempête Alex. Il explique qu'un fond de soutien a été mis en place par l'association de Maires de France, et se souvient de l'action de solidarité envers nos communes landaises lors de la tempête Klaus. Après délibération, l'ensemble du conseil valide à l'unanimité cette proposition.

**3.Vote du taux de la part communale de la taxe d'aménagement pour 2021.**

Monsieur le Maire informe qu’à ce jour, le taux de la part communale de la taxe d'aménagement est de 1%. Comme chaque année, une délibération doit être prise avant le 30 novembre 2020 au sujet de l'augmentation ou du maintien de ce taux. Au vu de la conjoncture actuelle, après en avoir délibéré, l'ensemble du conseil municipal décide à l'unanimité de maintenir le taux à 1%.

**4. Adhésion de la CCPT à la compétence assainissement du SYDEC.**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal : depuis 2018, la compétence eau et assainissement des communes est assurée par la CCPT. Dans un souci d'uniformité, il est demandé de prendre une délibération afin de valider le fait que la commune d’Audon adhère aux compétences assainissement collectif même si cela ne nous concerne pas. (Il rassure que sur ce point-là, la commune ne sera pas impactée financièrement.) Adhésion également pour la collecte et l'élimination des eaux, pour l'assainissement non collectif et pour l'entretien des fosses septiques. Dans un souci d’homogénéité de territoire entre les communes, cela permet à ce que les 17 communes de la CCPT adhèrent toutes aux mêmes compétences.

Après délibération, le conseil municipal valide à l'unanimité la proposition d'adhésion des diverses compétences du SYDEC.

**5. Antenne relais Orange.**

Monsieur le Maire explique que le projet pour cette antenne a suscité des réactions d’inquiétude au niveau des riverains, il informe avoir organisé une réunion avec un représentant d'ENGIE qui est le négociateur pour Orange. Certains riverains se sont montrés inquiets pour les motifs suivants : pollution visuelle, ondes, le fait de ne pas avoir été consultés. Il a été reproché à Monsieur le Maire un manque de communication. Sur ce point-là, il explique qu'il ne peut pas communiquer sur un projet qui est entre Orange et un propriétaire privé tant qu’il n’en a pas été averti officiellement, ce qui a été fait mi-aout 2020. Il développe en expliquant que Orange avait demandé dans un premier temps des terrains communaux à disposition pour s'implanter. La réponse ayant été négative, Orange a donc prospecté vers des propriétaires privés. Il explique que dans sa position, il entre en action que lors de la validation de permis de construire, que celui-ci a été validé par lui-même puisqu’il rentre dans les exigences du PLUI et qu'en l'occurrence il ne pouvait pas s'y opposer. De plus lors de cette réunion, la convention entre Orange et le propriétaire en question avait déjà été signée, le projet est donc déjà bien avancé et débutera en 2021. Il informe qu'en son pouvoir de Maire, il est en droit de demander une mesure d'ondes une fois par an, chose qu'il s'engage à faire pour rassurer la population.

**6. Projet de ferme photovoltaïques**.

Un projet de ferme photovoltaïques au quartier de « Lheurté » est en cours d'étude. Il concerne les parcelles de Fabien COMMET (5ha) et Jean-Michel GAUZERE (5ha) qui sont les deux agriculteurs porteurs de projet. Cette convention est dite tri partite, entre ces deux agriculteurs, une société électrique spécialisée dans le photovoltaïque, et une Coopérative Kiwis basée à Labatut. Le projet est le suivant : sur ces 10 ha il y aura une implantation de serres, et dessous il y aura une culture de Kiwis jaunes, autour il y aura une haie paysagère et des jachères fleuries entre les serres afin qu'il y ait un minimum d'impact visuel. L'avantage de cette station photovoltaïques est qu'elle est proche du poste source. Le permis de construire a été déposé, il est actuellement en cours d'instruction, Monsieur le Maire explique que ce projet doit passer dans plusieurs commissions avant d'être validé. Fort de l'expérience de l'antenne relais Orange, Monsieur le Maire en a informé les riverains et insiste sur le fait qu'il souhaite que tous les riverains proches soient mis au courant.

**7. Collecte d'ordures ménagères.**

Monsieur le Maire explique que l'objectif du SIETOM dans les prochaines années, est de baisser le nombre de point de collecte des ordures ménagères afin d'améliorer les coûts de collecte. Cela veut dire qu'il y aura moins de points de collectes surtout dans les villes. Ces nouveaux conteneurs d'une capacité de 7m², remplaceraient sept conteneurs actuels. Le SIETOM a demandé à chaque commune de la CCPT de rechercher les endroits où implanter ces nouveaux conteneurs. Monsieur le Maire informe que pour débuter, deux conteneurs de ce type seraient implantés. Un test plutôt concluant a été réalisé à Amou. De plus, ils ont égayé les conteneurs avec des décors afin que cela s'intègre au paysage. Monsieur le Maire, trouve stratégique d'en implanter un à la place des actuels au niveau du tri sélectif derrière la salle des associations, le deuxième à Menaout à côté de la réserve d'eau. Seraient supprimés les deux installés route de Gouts, route de menaout et les deux route d'Arnaout. Cela permettrait par la même occasion de satisfaire les requêtes des nouveaux propriétaires ne souhaitant pas les désagréments des ordures ménagères et les caractéristiques de ces nouveaux containers limiteraient en plus l’impact visuel et olfactif. Monsieur le Maire explique que dans le futur, il y en aura peut -être un à la sortie du village direction Onard, et le deuxième au quartier Maurian. Ces conteneurs sont bien évidement gratuits, charge à la commune d'enlever les plateformes actuelles, de couler une dalle béton, et la décoration si nous souhaitons la réaliser. Au vu de ces changements, le SIETOM changera petit à petit sa flotte de camions.

Par ailleurs Monsieur le Maire explique, qu'après s'être entretenu avec eux sur la fréquence du ramassage du tri sélectif, ceux-ci l'ont informé avoir eu des pannes de véhicules entraînant un retard de collecte du tri. Chose rentrée dans l'ordre, il rassure aussi sur le fait que la collecte se fait sous forme de fréquence fixe ce qui limitera le dépôt sauvage. Monsieur le Maire rajoute aussi qu'il a formulé la demande de changer les conteneurs de tri pour en mettre des plus récents.

**8. Acquisitions terrains.**

Monsieur le Maire informe que l'accord est en cours pour l'acquisition des terrains de Madame Lapeyre. Il donnera plus de renseignements lors de la prochaine réunion de conseil municipal de décembre car il doit encore s'entretenir avec l’EPFL et la SATEL pour le montage de l’opération. En ce qui concerne les terrains LEPENNEC et CARENNES, un rendez-vous pour signature de l’acte définitif d’acquisition est fixé ce vendredi 20 novembre 2020.

**9. Travaux.**

Monsieur Bernard FERNANDEZ 1er adjoint aux travaux prend la parole et énumère la liste des travaux réalisés et en cours :

* **Coût des travaux du local infirmier,** 19 226 € (dix-neuf-mille-deux-cent-vingt-six-euros), main d'œuvre de l'employé communal comprise. Il reste à passer une dernière couche de peinture dans le local de gauche pour l'instant libre. La pièce de l'infirmier et les toilettes sont quant à eux terminés. La prise de bail a débuté ce 1er novembre 2020 et il est prévu une augmentation progressive du loyer jusqu'à atteindre 250 € par mois (deux-cent-cinquante €uros), soit un amortissement sur sept ans et demi.
* **L'entreprise BARNEIX** est intervenue pour arranger les dégâts des crues arrivées juste après la réflexion du chemin de halage. Il a, par la même occasion, dégagé le fossé transversal et retiré les buses qui étaient bouchées au niveau du pont à mi-chemin sur le sentier menant à l'Adour. Coût supplémentaire : une heure trente de travaux de pelle mécanique. Monsieur Bernard FERNANDEZ informe le conseil municipal que deux autres endroits menacent de s'effondrer sur le chemin de halage. Il émet l'intention de prévoir une enveloppe budgétaire pour l'entretien du chemin de halage afin d'éviter que tout s'effondre avec le temps et les crues ! Toujours sur cette même parcelle, l'entreprise Suhubiette n'est toujours pas revenue broyer la zone restante. L'entreprise Daguinos, a prévu d'intervenir pour la plantation des peupliers, fin novembre, début décembre 2020.
* **Concernant le chemin de bignolles**, le trou a été rebouché, l'accès au chemin est fermé des deux côtés par des barrières le temps que le remblai se stabilise. Il faudra rajouter de la démolition pour compléter le renforcement de cette zone.
* **Aire de jeux multisports :** Monsieur Bernard FERNANDEZ informe que ce mercredi 18 novembre 2020, va débuter l'implantation de la structure. Monsieur le Maire souligne que pour des raisons d'assurances et de responsabilités engagées**, l'accès à l'aire multi sport sera interdit jusqu'à la signature du procès-verbal d'achèvement des travaux**, soit courant du premier trimestre 2021. Monsieur Bernard FERNANDEZ, reprend la parole et rebondi sur le fait qu'il a reçu à ce sujet, des retours de riverains surpris et mécontents sur le fait que la population n'ait pas été informée sur l'implantation de ce city stade. Inquiétude de leur part au sujet des nuisances sonores et de la visibilité sur les habitations. Ces mêmes riverains demandent que leurs habitations soient cachées par des brise-vue…
Concernant l'information à la population sur l'implantation du city stade, il est souligné par le conseil municipal, que ce projet faisait déjà parti de l'ancienne mandature, qu'il fait aussi partie de la nouvelle et que le sujet a été abordé à de multiples reprises lors de différents conseils municipaux depuis six ans. Le projet a par ailleurs été communiqué sur le bulletin communal. Monsieur le MAIRE précise enfin qu’aucune requête n’a été officiellement enregistrée en Mairie.
* **Cimetière**: l'Arbre à Pain est intervenu avec un effectif de cinq personnes sur deux jours. Soit un coût total de sept cents €uros, pour le nettoyage autour des tombes, cette intervention a été largement appréciée par les habitants ainsi que par les personnes extérieures venant se recueillir sur les caveaux familiaux.
* **Eglise**: installation d'un éclairage central à LED pour améliorer la visibilité lors des messes nocturnes.
* **Installation également d'un spot LED devant le parking du hangar communal**. Cela permettra d'améliorer l'éclairage de la zone de la machine à pain. Achat et installation d'un programmateur pour relancer l'éclairage nocturne de la devanture du foyer communal qui était en panne depuis longtemps ; il est programmé pour fonctionner le mardi et jeudi soir pour la gym, et le mercredi pour le marché.
* **Fleurissement** : les haies des réserves de sécurité incendie et de l'ancienne zone de tri ont été taillées. Le fleurissement et désherbage des massifs fleuris et jardinières ont été effectués par des bénévoles des anciennes et nouvelles équipes municipales. Le tout pour seulement quarante €uros!
* **Entretien bords de routes :** l'épareuse a été passée par Didier TAUZIN et Nicolas THOUVENIN, il reste encore quelques chemins, cela sera fait lorsque les parcelles de maïs auront été ramassées. La réfection des chemins caillouteux sera aussi engagée à cette même période.
* **Le curage du fossé route de BERNADIA** a été réalisé par la CCPT, c'était un chantier délicat car le gaz de ville passe juste à côté. A l’avenir, un busage risque de s’avérer nécessaire.
* Monsieur Bernard FERNANDEZ a constaté que dans le **virage route de TARTAS** le goudron a travaillé à la suite des grosses pluies d'octobre, un gros trou s'est créé derrière la barrière de sécurité, plusieurs fissures sont apparues sur le bitume, l'UTD de TARTAS a été informé de la dégradation.
* **Route de Lescoulier :** en bas du pont dans le virage, la canalisation d'eau courante apparaît dans le fossé ; Le SYDEC a été prévenu.
* **Route de Peyre :** la CCPT a procédé à la réparation de l'effondrement de la chaussée, à cause d'une buse qui s'est déchaussée à la suite de plusieurs gros orages et pluies.
* Il a été aussi constaté que le quatrième **candélabre** dans le sens Tartas/ Montfort au niveau de Maurian est en panne.
* **Départementale centre bourg :** plusieurs chantiers sont à l'étude : revoir le terre-plein en pavés du plateau ralentisseur, les dos d'âne qui sont de plus en bruyants de par l'augmentation de la circulation causée par la déviation des camions de la route de Pontonx. Une réflexion est entamée : chicanes, écluses...? A l'étude également, le ralentissement de la route de Menaout. Monsieur Bernard FERNANDEZ souligne aussi le fait qu'il a été interpelé par plusieurs riverains du bourg afin de créer des trottoirs allant du lotissement du bourg au lotissement du carrefour afin de sécuriser les enfants et piétons se rendant au bus matins et soirs et prochainement pour se rendre à l'aire de jeux.

Monsieur le Maire, conscient de ces problèmes, reprend la parole. Cette question a déjà créé de nombreux débats lors du précédent mandat, il informe qu'un rendez-vous aura lieu prochainement afin de chiffrer le coût de ces éventuels travaux et élaborer un APS. Mais il rappelle que pour un ordre d'idées, le coût du simple plateau ralentisseur du bourg s'était élevé à 100 000€ (cent mille €uros) ! Il faudra donc faire des choix le moment venu ! Le premier problème est malheureusement comportemental (vitesse excessive, téléphone au volant …) et les meilleurs aménagements de la planète ne régleront pas ce dernier surtout que ces aménagements doivent permettre l’usage de la voirie par tous, des piétons aux véhicules hors gabarit.

* Illumination de Noël : la nacelle devrait être de retour sur Audon d'ici huit jours, à ce moment-là, un groupe de bénévoles sera constitué pour mettre en place toutes les illuminations de Noël.

**10. Divers.**

Monsieur le Maire remercie Monsieur Bernard FERNANDEZ, 1er Adjoint aux travaux, qui a fait un travail énorme à l'ancienne salle de boxe ainsi que tous les bénévoles venus lui prêter main forte pour les divers travaux de peintures, nettoyage etc...

Il remercie également toutes les personnes ayant participé au fleurissement automnal de la commune. (Bernard FERNANDEZ, Sandrine BIGUET, Véronique DULAU, Dominique LACAUSSAGUE, Pascal et Béatrice TRIPAULT, Magali DE PONTE). Par ailleurs d’autres personnes, ici remerciées, se sont dites prêtes à donner un coup de main si besoin .

**11. Présentation du rapport d'activité de la CCPT par son Président Monsieur Laurent CIVEL.**

Monsieur Laurent CIVEL, Président de la CCPT, invité par Monsieur le Maire, entre dans la salle, se présente aux nouveaux élus et procède à la présentation du rapport d'activité de la CCPT. Ce rapport est disponible et consultable à la Mairie par tous.

L'ordre du jour est épuisé, la séance est levée à 21h